SNEP FSU REUNION Résidence les Longanis Bâtiment C appartement 4 7 boulevard Mahatma Gandhi 97490 SAINTE CLOTILDE

0262 12 85 06

snep.reunion@wanadoo.fr http://blog.snep-reunion.org/

 $N^{\circ}40 - JUIN 2017$

SOMMAIRE:

Page 2 : édito

Page 3 : compte rendu CAPA HC P.EPS

Page 4 : mouvement inter académique

Page 5 &6: mouvement intra académique

Page 7 : compte rendu CAPN HC agrégés

Page 8 : liste d'aptitude au corps des agrégés

Page 9 : analyse circulaire APPN

Page 10 : commission académique

Page 11&12: fiche de syndicalisation



Le syndicat des enseignants d'EPS et des professeurs de sport



Le métier au cœur

ispensé de timbrage Saint Denis CTCC



Déposé le:

BONNES VACANCES A TOUS





CONGRES PROGRAMMES ALTERNATIFS PETITIONS... RETOUR SUR UNE ANNEE d'ACTION ET DE COMBAT POUR LE SNEP FSU



Directeur de la publication : Damien LAUDE CPPAP 0111 S 07871 , dépôt légal: août 2006. 4 numéros par an. Abonnement par cotisation annuelle Imprimé par Copy Run 4 bis rue Léopold Rambaud 97490 SAINTE CLOTILDE

EDITO

Avant de vous souhaiter de bonnes vacances, un bilan de l'année écoulée s'impose.

Ces derniers mois ont été marqués par un marathon électoral au cours duquel nous avons assisté à la déroute des partis politiques traditionnels en plus d'une abstention massive et un record de bulletins blancs. Signe de l'exaspération des citoyens, le nouveau président a su tirer parti de la conjoncture actuelle face au Front National et un front républicain qui s'effrite mais néanmoins toujours présent. Que l'on ne s'y trompe pas cependant; il ne s'agit pas d'un blanc seing ni d'une « macronination » des esprits » que veulent nous vendre un grand nombre de médias. Le socle électoral est faible pour le gouvernement à l'issue des élections législatives. Le choix de procéder par ordonnance sur la réforme du code du travail dès cet été est une erreur politique majeure car, même si elles apparaissent moins brutales qu'un recours au 49.3, les ordonnances n'en sont pas plus démocratiques. Leur but commun est, au final, de contourner le débat parlementaire et les organisations syndicales.

Même si cette loi ne semble pas impacter directement le statut des fonctionnaires, nous sommes tous concernés par cette réforme il ne faut pas se leurrer! Notamment pour ce qui relève de la santé et de la sécurité au travail inscrites dans le code du travail, mais également au sujet des discriminations, de l'égalité professionnelle hommes-femmes...

Le choix de ne pas nommer un ministre de la fonction publique (représentant 5.3 million d'agents et 900000 contractuels de droit privé soit plus de 20% des actifs !) au profit d'un ministère de « l'action et des comptes publics » en dit long sur l'orientation choisie qui consacre la primauté du budgétaire sur la notion d'intérêt général. D'ailleurs, pour le Président, le statut des fonctionnaires « n'est plus adapté au monde moderne», ce qui confirme ses intentions de l'attaquer au cours de son quinquennat.

Dans l'éducation nationale, le choix de nommer Jean Michel Blanquer n'est pas anodin. Malgré quelques assouplissements sur la réforme du collège destinés à ne pas froisser les enseignants échaudés par le précédent gouvernement sourd aux revendications, son ouvrage « l'école de demain », paru en 2016 nous éclaire sur ses intentions. Autour de quelques « principes » : renforcement de l'autonomie et de l'autorité des chefs d'établissement, mise en concurrence des établissements, centration sur les « fondamentaux » français et mathématiques, en clair un retour au socle Fillon. Sa vision est directement issue des précédents gouvernements sarkozy / Chirac auxquels il a activement participé. Bien évidemment dans cette vision, l'EPS et le sport scolaire seraient relégués au second plan. Que ce soit au plan local ou national, plusieurs actions ont été mises en place cette année pour lutter contre une politique visant à appauvrir l'EPS dans ses contenus et la faire disparaitre du nouveau brevet en tant qu'épreuve spécifique.

Nul doute qu'il faudra faire face à de nouvelles attaques, notamment dans notre académie particulièrement impactée par le recours à la précarité principalement dans le secteur EST. Le bilan du mouvement de cette année constitue d'ailleurs un record, avec plus de 20 postes vacants après mouvement et moins de 2% de TZR disponibles. Dans ce contexte, les inégalités vont continuer à se creuser...

C'est pourquoi, il est plus important que jamais d'avoir un SNEP et une FSU forts afin de défendre nos valeurs d'égalité et de justice pour les élèves et les personnels au sein d'une école émancipatrice et non étriquée autour d'une vision utilitaire au service d'un système économique libéral.

Cette année, 290 collègues, titulaires et non-titulaires ont adhéré au SNEP FSU Réunion, représentant près de 40% de la profession ce qui est un record historique et le signe de la confiance que vous nous accordez.

A un an des élections professionnelles, le nouveau bureau élu et vos commissaires paritaires auront pour objectif de continuer le combat pour faire vivre nos valeurs d'un syndicat de transformation sociale.

Bonne vacances à toutes et tous

Pour le secrétariat académique, Benoit Caquelard

COMPTE RENDU CAPA HORS CLASSE PEPS CE.EPS

La CAPA d'accès à la hors classe des PEPS et CE EPS s'est déroulée le mardi 06 juin 2017. Le contingent proposé pour notre académie était de 24 nommés pour 304 promouvables, ce qui représente sensiblement le même ratio que l'an passé. L'élargissement de l'accès à la hors classe par l'augmentation du ratio promu/promouvables correspond à l'une de nos revendications immédiates.

Le 1^{er} septembre 2017 marquera l'entrée en vigueur du Parcours Professionnel des Carrières et Rémunérations (PPCR), seuls les agents au 9^e échelon et 2 ans d'ancienneté seront éligibles à la hors classe. Les conditions de classement entre agents sont en cours de négociation. Le SNEP restera vigilant afin que le quota de promouvables reste au minimum équivalent aux années précédentes afin de permettre à tous les collègues de partir à la retraite avec un pouvoir d'achat plus conséquent.

Cette année encore, les documents font apparaître des incohérences avec des exemples de variations d'une année à l'autre. Les collègues avec le plus d'ancienneté en ont subi les conséquences.

Les CE ainsi que l'Inspection semblent davantage respecter les termes de la note de service ministérielle. Cette dernière précise que la valeur professionnelle d'un agent doit d'abord être distinguée par un avancement plus rapide d'échelon. Rappelons que le gain indiciaire est peu significatif pour un 9ème échelon reclassé au 3ème échelon de la HC.

Enfin, nous constatons et dénonçons que plusieurs collègues qui ont eu diverses missions auprès de l'inspection au cours de ces deux dernières années ont été valorisés dans le cadre de cette campagne de promotion. Pour nous, l'investissement de ces personnels devrait être reconnu différemment. En effet, le SNEP dénonce ce type de valorisation, puisque de fait, ces dispositifs sont discriminants en raison du nombre très limité de personnels concernés. En ce sens, cette orientation entraine une injustice de traitement des collègues et un dévoiement de l'objectif de la hors classe.

| | Nombre de professeurs de l'Académie au | Nombre de candidats à partir du 7e | de | Barème et ancienneté de corps du dernier promu | Age du plus jeune promu | Nombre de 11° échellon non promus |
|------------------------|--|--|----|--|----------------------------------|---|
| Nombre de promouvables | 12 | 304 | 24 | 17a0m0j | 41 | 4 |

| AVIS DES CE | | | | | | | | | |
|---------------|-------|-----|--|--|--|--|--|--|--|
| Avis | TOTAL | % | | | | | | | |
| Exceptionnel | 120 | 39 | | | | | | | |
| Important | 171 | 56 | | | | | | | |
| moyen | 12 | 4 | | | | | | | |
| faible | 1 | 0,3 | | | | | | | |
| Total général | 304 | | | | | | | | |

| AVIS DES INSPECTEURS | | | | | | | | |
|----------------------|-------|----|--|--|--|--|--|--|
| Avis | TOTAL | % | | | | | | |
| Exceptionnel | 30 | 10 | | | | | | |
| Très satisfaisant | 109 | 36 | | | | | | |
| satisfaisant | 160 | 53 | | | | | | |
| Insuffisant | 5 | 2 | | | | | | |
| Total général | 304 | | | | | | | |

Cette année, en vue de la mise en place du PPCR, il n'y a pas eu de campagne de notes administratives. Par conséquent, ces dernières ont été gelées au 31/08/2016.

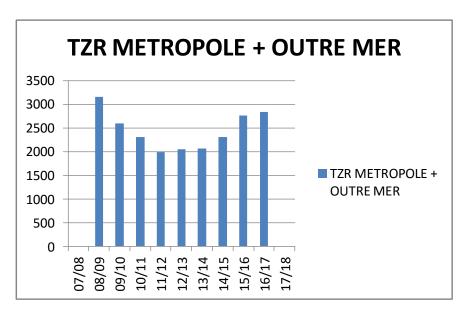
les commissaires paritaires du SNEP FSU Réunion

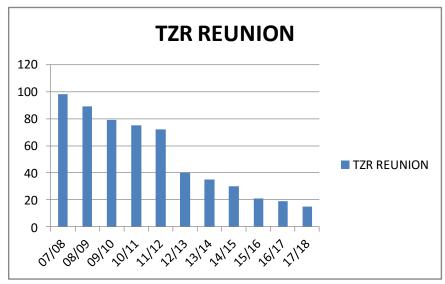
ANALYSE DU MOUVEMENT INTER ACADEMIQUE

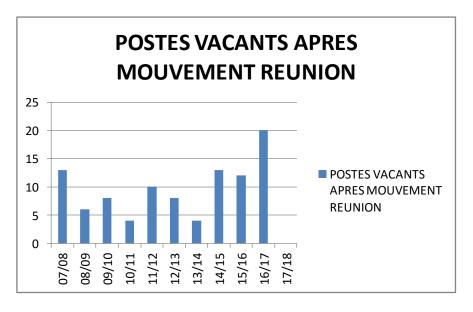
Depuis plusieurs années maintenant, le SNEP FSU Réunion alerte les services du rectorat au sujet de l'explosion de la précarité essentiellement dans le secteur EST. La réponse que nous avons généralement est : « c'est normal il faut répartir la pénurie d'enseignants sur tout le territoire ».

Les 3 graphiques cidessous font précisément la démonstration que notre académie a été volontairement sous dotée par rapport aux académies métropolitaines. Même si la situation est loin d'être parfaite, le nombre de TZR est quasiment revenu au niveau de 2007/2008 sur le plan national...sauf à la Réunion!

Nous constatons à nouveau que malgré les promesses du Secrétaire Général lors de la dernière FPMA, les inégalités vont continuer à augmenter entre la métropole et la Réunion d'une part, mais également entre les zones géographiques et les établissements les moins attractifs de l'académie (collège REP et REP+) d'autre part.







| | BILAN | I DE LA FP | PMA | |
|--------------------------------|-------------------------------|------------|-----------|--|
| | 2014-15 | 2015-16 | 16-17 | REMARQUES |
| Nombre de demandeurs | 158 | 144 | 154 | |
| Nombre de postes au mouvement | 49 | 52 | 58 | |
| Taux de satisfaction | 49.4% (dont 35 TZR en mcs) | 51.7% | 49% | 39.9% pour les collègues déjà dans l'académie |
| Postes vacants après mouvement | 14 | 13 | 20 | Auxquels il faut ajouter 15 supports neutralisés soit au moins 35 postes à pourvoir à la rentrée |
| Suppression de postes | 18+7 TZR | 8 | 8 + 3 TZR | 3 mesures de carte scolaire |
| Départ à le retraite | 8 | 10 | 15 | |
| Nombre de créations | 17 | 15 | 13 | 8 en collège, 2 en lycée, 3 en LP |
| Postes berceaux | 0 | 0 | 0 | Aucun support bloqué avant mouve- ment |
| Modifications après projet | 6 | 6 | 5 | 4 améliorations de mutations |

Déclaration liminaire FPMA EPS mutation intra-académique juin 2017

Monsieur le Président, mesdames, messieurs les membres de la FPMA.

Notre nouveau ministre de l'éducation, qui n'est d'ailleurs plus « national e» vient d'annoncer un budget resserré ainsi que le gel des postes d'enseignants et déclarer « qu'aujourd'hui nous pouvons penser que nous avons le nombre de postes qui convient. »

Pour notre part, nous ne pouvons donc que suggérer à notre ministre de venir dans notre académie et plus particulièrement dans certaines zones géographiques pour qu'il prenne conscience de son erreur d'appréciation...

Au sortir de cette FPMA, 20 postes seront vacants dont19 dans l'EST, ce qui constitue un nouveau record. Dans le même temps nous assistons depuis 1 décennie à une chute inexorable du nombre de TZR : 98 en 2007 et 16 cette année. Cette situation est à l'inverse de l'évolution en métropole qui a retrouvé un nombre de TZR quasi similaire à celui de 2007.

Cette inégalité inacceptable nous laisse un taux de remplacement de titulaires inférieur à 2%.

Face à cette pénurie le rectorat n'a d'autre choix que le recours massif aux personnels non titulaire qui augmente tous les ans (près de 60 en EPS cette année).

Nous constatons que, malgré l'engagement du Secrétaire Général à intervenir auprès du ministère pour obtenir un meilleur calibrage, l'EPS sera encore plus déficitaire à la prochaine rentrée. Les inégalités vont donc continuer à augmenter entre la métropole et la Réunion d'une part, mais également entre les zones géographiques (secteur EST notamment) et les établissements les moins attractifs de l'académie (collèges REP et REP+) d'autre part.

DECLARATION LIMINAIRE FPMA

Avoir conscience de ces problèmes majeurs est une chose. A quand les Actes avec notamment un calibrage à la hauteur des besoins ?

En ce sens, nous considérons que vous portez la co-responsabilité avec le ministère, de cette situation, car il est impensable que la situation locale soit à ce point ignorée par les services centraux.

Cette année les mutations font apparaître 26 postes à complément de service. Si certains de ces postes permettent d'éviter des mesures de carte scolaire, ils constituent pour autant, une situation inconfortable pour les collègues et dégrade la qualité des services. C'est pourquoi les appariements devraient de notre point de vue, privilégier les EPLE de même nature.

Ils doivent être également respectueux de la circulaire, sinon, à quoi bon établir des règles...

Nous avons recensé, à ce sujet, trois cas de contournement concernant leur attribution.

Comme tous les ans, nous devons faire face à des divulgations de projet de mutation avant la tenue de la FPMA, ce qui discrédite notre travail de commissaire paritaire. Cette année, cette situation a atteint son paroxysme : des collègues se sont même présentés dans les établissements!

La date de la FPMA, très tardive cette année a certainement accentué cette dérive mais il semble plus que jamais indispensable de trouver une solution qui redonne toute sa valeur au mot confidentiel et rappelle à tous les règles du paritarisme.

Une fois encore, l'EPS clôture ce mouvement intra. L'an prochain nous souhaiterions l'inaugurer.

Concernant ce mouvement nous aurons des propositions d'amélioration de mutations à vous soumettre.

COMPTE RENDU GT REVISIONS D'AFFECTATION

Le groupe de travail sur les révisions d'affectation s'est tenu le mardi 04 juillet 2017 au rectorat. Malgré notre demande récurrente, l'administration persiste à ne donner aucune indication dans la circulaire du mouvement intra académique sur les critères et conditions à remplir pour pouvoir bénéficier d'une révision de son affectation.

En attendant, nous pouvons néanmoins dégager 3 principes :

- 1) La révision d'affectation sert à reconnaître et gérer des problèmes humains, à titre exceptionnel.
- 2) L'enseignant demande une révision en rapport avec les vœux exprimés lors du mouvement.
- 3) Il s'agit d'une **affectation à titre provisoire**, pas d'un second mouvement, qui sert à reconnaître et gérer une situation ponctuelle..

Cette année, 4 demandes ont été formulées. A l'issue du groupe de travail, 2 collègues obtiennent une révision de leur affectation.

CAPN HORS CLASSES AGREGES

CAPN des 27, 28 et 29 juin 2017 Hors Classe agrégés 2017

Suite aux travaux de la CAPN citée en titre, 8 collègues agrégés d'EPS de l'Académie de La Réunion ont été promus à la Hors Classe des agrégés (sur les 14 dossiers remontés après la CAPA du 28 avril 2017). Parité respectée : 4 femmes et 4 hommes, avec pour chaque genre 2 avis Exceptionnels du Recteur et 2 avis Remarquables. Les collègues ont bien sûr été pris dans l'ordre du barème.

Ont été promus nationalement :

- Tous les enseignants du 11^{ème} échelon avec avis exceptionnel et remarquable sauf pour les listes d'aptitude 2014, 2015 et 2016.
- Les 11+4 avec avis très honorable nés en 65 et avant ont tous été pris.
- Tous les enseignants du 11^{ème} avec moins de 4 ans d'ancienneté avec avis exceptionnel et remarquable nés en 65 et avant.
- Les 10^{ème} échelons avec plus de 2 ans d'ancienneté dans l'échelon nés en 57 et avant.

Avec la mise en place du protocole PPCR, il est compliqué de tirer des prospectives sur le fonctionnement pour l'année prochaine.

Vu la création de la classe exceptionnelle (dont le nombre de promouvables est plafonné à 10% de l'effectif du corps), la vigilance sur les collègues les plus proches de la retraite dans la promotion à la hors classe doit être absolue.

Les élus de la FSU ont demandé la promotion sans examen supplémentaire de :

- Tous les 11+4 et 11+3 apparaissant dans le fichier de la CAPN quel que soit leur avis recteur du moment qu'ils aient 3 ans dans le corps.
- Tous les collègues au 10^{ème} échelon avec plus de 2 ans d'ancienneté dans l'échelon nés en 57 et avant.
- Tous les collègues 11+2 (concours, liste d'aptitude +5 ans, nés en 60 et avant)
- Tous les collègues 11+1, 11+0 (concours, liste d'aptitude+5 ans, nés en 61 et avant)

Nous rappelons que dans quelques académies tous les collègues qui remontent ont *a minima* l'appréciation remarquable. Dans d'autres académies les collègues du 11ème échelon qui remontent ont tous des avis exceptionnels (ou insuffisants et sont alors bloqués). Pour rappel il y a 30% maximum d'avis exceptionnels ou remarquables et 20% de remontées, il est donc important que les collègues proposés à l'examen de la CAPN remontent avec le meilleur avis possible.

Il faut noter <u>qu'aucun collègue au 7^{ème}, 8^{ème} ou 9^{ème} échelon n'a été promu à la CAPN</u>. Ceci va dans le sens du PPCR puisque la plage d'appel de promotion à la HC se fera dorénavant à partir du 9ieme échelon + 2 ans

Les élus FSU ont, de plus, souligné la diversité d'interprétation académique de la circulaire (et notamment la façon de poser l'avis recteur) ce qui peut engendrer une certaine iniquité à l'échelle nationale.

Béatrice THIERRY et Matthieu PRUD'HOMME

Commissaires paritaires agrégés SNEP-FSU Réunion

LISTE D'APTITUDE AU CORPS DES AGREGES

Cher(e)s collègues,

La Commission Administrative Paritaire Académique (CAPA) traitant de la liste d'aptitude pour l'accès au corps des professeurs agrégés s'est réunie **vendredi 3 mars 2017 au Rectorat**.

Cette année, 264 dossiers (contre 306 en 2016) de demande d'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude (dont 27 pour l'EPS, ce qui représente près de 10 % des candidatures de notre académie) ont été transmis au rectorat toutes disciplines confondues. Les interventions des syndicats de la FSU (SNES, SNEP, SNESUP) ont principalement porté sur la prise en compte des propositions antérieures (effet mémoire) et le traitement équitable de tous les candidats sur les critères les plus objectifs possible, en regrettant une fois de plus l'absence d'un barème. Nos interventions ont permis de faire varier certains choix, mais à la marge et de façon très orientée puisque, à une exception près, seuls les dossiers comportant un double avis « Très favorable » des chefs d'établissement et des IPR-IA, ont pu être étudiés malgré les réticences des syndicats de la FSU . Ces dossiers sont au nombre de 62, dont 4 en EPS.

En relation avec les recommandations ministérielles et les contingents attribués à chaque discipline, **33** dossiers de la Réunion (sur 1386 au niveau national soit 2.38% pour notre académie), dont **3** de collègues d'EPS (identique en 2016), ont été proposés, pour à la Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN) qui s'est tenue du 17 au 19 mai 2017. Au final la CAPN a promu à l'agrégation sur liste d'aptitude 23 collègues dont 1 de La Réunion. En voici le tableau de répartition global (répartition des candidats par âge, sexe, échelon et secteur d'enseignement) :

| | Rang | | | Echelon | | Da | te de naissa | Secteur | | |
|--------|------|------|--------|---------------------|--------------------|------------------|--------------|-------------|-----------|-----------|
| | N°1 | Biad | HC 6-7 | 10-11 + HC4-5ème | 8-9 _{ème} | 1956 et avant | 57 à 61 | 62 et après | 2nd degré | SUPERIEUR |
| Hommes | 21 | 7 | 68 | 2 | 1 | 20 | 33 | 18 | 46 | 25 |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| Femmes | 12 | 6 | 41 | 3 | 0 | 9 | 19 | 16 | 44 | 0 |

Nous souhaitons vous sensibiliser sur le fait que **les chances réelles de promotion par liste d'aptitude restent minimes** : 23 possibilités pour près de 16 000 promouvables et 1400 candidats en EPS... En somme, le quota accordé à la discipline ne permet même pas d'obtenir une promotion par an dans chaque académie (même si nous nous félicitons que cela se soit produit pour La Réunion lors des 4 dernières campagnes).

C'est pourquoi la FSU demande l'augmentation du contingent de promotion par concours (ayant pour incidence l'augmentation du nombre d'accès par liste d'aptitude) et réclame que dans l'immédiat cette liste soit portée à 1/5 des titularisations.

L'inspection générale a exposé un certain nombre de critères ayant présidé à l'élaboration de la liste : les différents éléments du CV, la rédaction de la lettre de motivation, les responsabilités exercées par les collègues tout au long de leur carrière, la présentation éventuelle au concours de l'agrégation ou l'admissibilité, la note pédagogique (corrélée à l'âge mais aussi à la date d'inspection), le souci d'une égalité des chances d'accès à la promotion pour les hommes et les femmes, l'équilibre entre académies. l'excellence disciplinaire et pédagogique, l'accompagnement et l'investissement dans la formation de formateurs ou de stagiaires, le rayonnement hors de sa salle de classe et l'engagement au service de l'institution : songez que cette année, 90% des dossiers proposés par le Recteur de La Réunion avant CAPA étaient chargés de mission(s) auprès de leurs inspecteurs respectifs!

Le SNEP-FSU est intervenu au niveau national pour pointer les remontées académiques qui font trop peu de place aux femmes. Seuls 38% des dossiers remontés sont des dossiers féminins, loin de la part des femmes dans les promouvables et les candidats. Nous avons également relevé la difficulté spécifique en EPS d'un nombre de dossiers encore important remonté en CAPN qui fait qu'un collègue remonté en CAPN en EPS a ensuite moins d'une chance sur 5 (23 sur 115) d'être promu alors que dans d'autres disciplines c'est une chance sur 3. Nous avons à nouveau soulevé le problème criant en de l'EPS dans le supérieur car nombre de dossiers ne peuvent être satisfaits et rappelé la nécessité d'un quota spécifique pour le supérieur (il y a dans les remontées 25 dossiers du supérieur dont 13 ont plus de 59 ans). Nous avons rappelé la nécessité de mettre en place un barème pour une plus grande transparence et équité de la procédure.

Nous vous engageons donc à faire preuve de patience et d'obstination, car la voie d'accès la plus sûre reste la préparation du concours de l'agrégation interne, comme le rappelle souvent le corps d'inspection et ce d'autant plus que le Président du jury actuel a pour objectif d'augmenter la proportion des admis "quadra" et des "quinqua".

CIRCULAIRE APPN: L'ANALYSE DU SNEP REUNION



Suite à la parution de la circulaire sur l'« Exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature dans le second degré» (BO du 19 avril 2017), un groupe de travail a été constitué dans l'urgence afin d'anticiper au mieux les conséquences de ce nouveau texte dans nos enseignements. Ce ne sont pas moins d'une cinquantaine de collègues que nous avons sollicités par mail ou lors du conseil académique du snep pour leur proposer de rejoindre ce groupe de travail. Au final une quinzaine de personnes syndiquées ou non au SNEP FSU Réunion, du secondaire (collège, LP, LGT), mais également du secteur universitaire et issus des 4 districts de notre île, ont souhaité intégrer ce groupe de réflexion.

L'un des objectifs prioritaires de nos travaux a été de proposer une grille de lecture favorable au développement des APPN, tout en définissant les contraintes matérielles et humaines nouvelles afin de demander des moyens pour enseigner les activités de pleine nature.

A ce jour nous constatons:

Un texte ambigu:

Dans cette circulaire et qui plus est dans son annexe escalade, les recommandations laissent souvent place à des injonctions et c'est là toute l'ambigüité du texte qu'il nous faudra éclaircir. Ainsi il est écrit : « la présente circulaire énonce des conseils et des recommandations spécifiques aux APPN devant être pris en compte à la fois dans le cadre d'une réflexion académique et dans la pratique quotidienne des enseignants ». Nous sommes ici clairement dans l'état d'esprit du guide APPN académique publié en 2013. Il s'agit d'énoncer des conseils et recommandations qui n'ont qu'un caractère incitatif.

Un peu plus loin en revanche il est écrit : « il s'agit de rappeler les conditions dans lesquelles une séance ou une leçon doit respecter les principes et les règles de sécurité ». Nous sommes alors dans des principes et règles qu'il faudra respecter.

Un texte avec des contradictions :

Celles-ci sont nombreuses, on notera par exemple le souci du législateur d'éduquer les élèves à la maitrise des risques et à la sécurité en les responsabilisant d'une part et d'autre part l'interdiction maintenant formelle de déléguer aux élèves une partie de la sécurité :

« l'enseignant doit s'organiser pour garantir de façon pleine et entière une chaîne de sécurité et une chaîne de contrôle fiable. Elles ne peuvent être déléguées». Ainsi afin de respecter ce principe et quelque soit le niveau des élèves, il est clairement écrit dans l'annexe escalade que « les encordements sur le ou les pontets du baudrier enfilé de façon conforme sont vérifiées systématiquement par le professeur pour démarrer la voie. » Mais pourquoi alors continuer à laisser nos élèves assurer eux même leur camarade? Ne devons-nous pas suivant ce principe qui interdit de déléguer un seul maillon de la chaine de sécurité assurer nous même chacun de nos élèves à tour de rôle!

Un texte qui nous offre des opportunités à saisir :

La circulaire précise qu' « il convient d'inviter les enseignants à s'engager et à évoluer avec des effectifs d'élèves réduits ». Il sera difficile de faire d'une recommandation pour les enseignants une obligation pour l'administration, mais c'est pourtant ce que nous chercherons à faire. Sur le principe de l'enseignement de la natation, il nous faudra obtenir des moyens pour sortir de la logique 1 classe / 1 enseignant d'EPS.

Si la circulaire est plutôt sous le signe des recommandations que des injections, nous le devons probablement aux interventions de notre délégation nationale avant la parution de celleci. Si nous avons pu obtenir des modifications de la circulaire, l'annexe escalade fixe hélas clairement et de manière prescriptive notre futur enseignement de l'activité. On est là, bien loin des recommandations avec tout un listing d'obligations inscrites dans un texte de loi (annexe d'une circulaire). Cette annexe se veut, de plus, un modèle sur lequel les Académies devront s'appuyer pour proposer des grilles de sécurité dans les autres APPN. Nous serons sur ce point une fois de plus particulièrement vigilant.

Pour la rentrée 2017, en escalade, vous devrez d'ores, vérifier vous-même systématiquement et quelque soit le niveau des élèves tous les encordements, prévoir la signalisation des couloirs de grimpe, porter un équipement spécifique pour pouvoir intervenir à tout moment, interdire à l'élève le plus lourd de votre classe de grimper en tête, vérifier les baudriers sur l'élève avec un contrôle visuel ET tactile (et oui il faudra toucher) ...une page entière de consignes à respecter est ainsi développé dans cette annexe. L'abandon de l'enseignement de l'escalade serait elle annoncée ? Bien sur que non puisque le législateur encourage l'escalade de bloc!

Le SNEP Réunion a d'ores et déjà demandé une audience aux Inspectrices EPS afin de les interroger sur les conséquences de ce texte dans l'enseignement futur de l'escalade et des APPN à la Réunion. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé des suites données dans ce dossier.

Benoit Prochasson, commissaire paritaire & responsable APPN lycée

Nota Bene:

- L'ensemble des textes est téléchargeable sur le site EPS de l'Académie dans la rubrique APPN.
- Le dossier APPN du national paru dans le bulletin snep n° 944 est également consultable sur le site national

COMMISSION ACADEMIQUE



La commission académique de fin d'année du SNEP FSU Réunion s'est tenue le jeudi 15 juin 2017 au COGOHR de Trois Bassins. Plus de 40 collègues étaient présentes pour débattre et échanger autour de nombreux sujets d'actualités locales et nationales. Cette commission fut aussi l'occasion de présenter le nouveau secrétariat académique faisant suite à l'élection interne qui s'est déroulée cette année scolaire.

Le nouveau bureau est le suivant :

Co secrétaires académiques ; Fabienne YU KUI, Damien Laude et Benoit Caquelard Trésorière académique ; Candice Billy. Trésorière académique adjointe : Anouk Le Guilloux. Le nouveau secrétariat académique tient à saluer l'engagement militant de Catherine Duriez, secrétaire académique durant deux mandats et qui continuera sa fonction de secrétaire du CHSCTA au titre de la FSU.





Avec le SNEP-FSU, j'adhère en toute souplesse!



Le paiement en ligne

Vous pouvez désormais payer votre adhésion en une fois directement en ligne sur le site Internet du SNEP-FSU : http://www.snepfsu.net



Pour la caisse de solidarité et d'action syndicale!



Le paiement par chèque(s)

Vous pouvez payer en une ou plusieurs fois, en nous envoyant jusqu'à 8 chèques à étaler d'octobre à juin



Le paiement par prélèvement

Vous pouvez payer en une ou plusieurs fois (jusqu'à 8 fois) en étalant vos prélèvements (effectué le 5 de chaque mois) d'octobre à juin Depuis 2 ans, le secteur « Action juridique » du SNEP-FSU doit faire face à une augmentation très importante de situations conduisant à devoir former des recours gracieux, saisir les Tribunaux Administratifs, solliciter l'avis, les conseils et l'aide de nos avocats, générant un surcoût non-prévisible pour les finances du syndicat.

C'est la raison pour laquelle le Conseil National a décidé d'inclure une contribution exceptionnelle de 2€ dans le montant des cotisations syndicales 2017/2018.

Crédit d'impôt : - adhérer, ça vaut le coût !

Adhérer au SNEP-FSU, c'est donner du poids aux revendications que nous portons pour l'Education Physique et Sportive, le Sport Scolaire, le Sport et les personnels.

Adhérer a un coût, mais il est largement minoré par le crédit d'impôt de 66%. Vous trouverez dans le tableau cicontre quelques exemples de ce que coûte réellement la cotisation syndicale.

| | Professeur(e) EPS ou Sport Classe normale 7 ^{ème} échelon | Agrégé(e) EPS ou CTPS Classe normale 6 ^{ème} échelon | C.E EPS Hors Classe 5 ^{ème} échelon |
|--------------------------------------|---|--|--|
| Cotisation syndicale annuelle | 175€ | 208€ | 211€ |
| Crédit d'impôts | 112€ | 137€ | 139€ |
| Coût réel de la cotisation syndicale | 63 € | 71€ | 72 € |
| Soit, par semaine ** | 1,21€ | 1,37€ | 1,38 € |

^{**} sur la base de 52 semaines, arrondis au centime le plus proche



Je soutiens EPS et société

Je suis syndiqué(e) au SNEP en 2017-2018. Je choisis de verser la somme de 10, 20, 30€ ... en ligne sur notre site www.epsetsociete.fr (paypal) ou par chèque à l'ordre de « EPS et Société », à retourner au CENTRE EPS et SOCIETE - 76, rue des Rondeaux - 75020 Paris



Syndicalisation DOM 2017-2018

| | (20) | | | | | | 2,000,07 | | | | | | | |
|--|---|--|---|---|--|---|--|--|--|--|--|--|---|--|
| | Date de naissance// | Se | exe : F | М | | | Etablisser | ment d'aff | ectation o | ou zone de | remplace | ment | | |
| | Nom | | | | | | Code étal | olissement | : | | | | | |
| | Nom de jeune fille | lell | Nom | en weeks of Feb. | | | | | - | | | | | |
| | Prénom | | | | | - Lo | Adresse c | omplète | | | | | | |
| ,e | 0.0000000000000000000000000000000000000 | | | | | ssic | rai esse e | ompiete | 3 | | | | | |
| Identité | Adresse complète | | | | | ofe | | | | | | | | |
| Ide | | | | | | ď | Echelon (| ou groupe | pour les r | etraités) | | | | |
| | | | | | | iou | Situation | administr | ative (ent | ourez ci-de | essous) | | | |
| | Mail | | | | | Situation professionnelle | T. | ZR | Post | e fixe | Temps | s partiel : | % | |
| | Téléphone fixe | | | | | Sit | Prof Spor | t stagiaire | Prof EPS | stagiaire | Ag | régé stagia | aire | |
| | Téléphone portable | | | | | | | Disponibilit | | | | parental) | | |
| | System of May And Control May The Latest Processes. | | | | | | | | | | | _ a. c. (cal) | | |
| | Envoi des bulletins SNEP-FSU Envoi du bulletin FSU ("POUR") | | | | | | | rana anatan - Ba | | oir le bulle | | | | |
| S | Version papier | Version | | anal!- | | J'accepte de fournir au SNEP-FSU les info des informations dans des fichiers et de | | | | | | | 100, 070 | |
| iţi. | Adresse personnelle Adresse établissement | | esse persoi esse établis | | | artciles 26 et | t 27 de la loi d | lu 6/01/78. Ce | ette autorisat | ion est révoca | able par moi- | même dans le | s mêmes | |
| Bulletins | Version électronique | | n électroni | | | conditions quality 75020 PARIS | | ccès en m'ad | ressant au SN | IEP-FSU - Serv | vice informati | que, 76 rue de | es Rondeaux, | |
| В | | | | | | Date et si | | | | | | | | |
| | Envoi des hors séries "Contre | pied" uniqu | ement par | voie posta | ale | | | | | | | | | |
| | | | oticet! | one Chi | ED CCI | I DONA | 2017.3 | 010 | | | | | | |
| | | | otisati | ons SN | EP-F3L | DOIVI | 2017-2 | 019 | | | | | | |
| | Entourez votre catégorie profess | | | | | | | égorie/éch | 2350000000 | | | | | |
| 6 | Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - E | NC U | 1 140 € | 2 | 3 | 4/HEA1 212 € | 5/HEA2 223 € | 6/HEA3 230 € | 7 244 € | 8 261€ | 9 278 € | 10 297 € | 11 318 € | |
| | Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - E Prof EPS classe normale biadmissible | .143 | 140€ | 1/0€ | 208 € | 212€ | 230 € | 247 € | 260 € | 278 € | 299 € | 321€ | 318 € | |
| | Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors | Classe | 278 € | 292 € | 313 € | 338 € | 359 € | 379 € | | | | | | |
| | Agrégé - CTPS | | 150€ | 231 € | 236€ | 255 € | 272 € | 290 € | 311€ | 334 € | 358 € | 379 € | 394 € | |
| | Agrégé - CTPS Hors Classe | | 358 € | 379 € | 395 € | 423 € | 440€ | 467 € | 242.0 | 222.5 | 224.0 | 240.0 | 202.0 | |
| 1 | AE - CE - PEGC CE - PEGC Hors Classe | | | 167€ | 176 € 247 € | 185 € 261 € | 194 € 295 € | 204 € | 212 € | 223€ | 234 € | 248€ | 262€ | |
| elle | CE - PEGC Classe Ex. | | 295 € | 320 € | 337 € | 359 € | 379 € | 31,6 | 1 | | | | | |
| nu | MA et CDI | | 140 € | 157€ | 162€ | 173€ | 185€ | 195€ | 209€ | 1 | | | | |
| ssio | Prof EPS stagiaire à l'externe | 140 € | 1 | | | | | | 1 | | Abonnem | ent Bulleti | n l | |
| SS | | | .ci-i | | veš . colon | achalan d | lo la | | | Abonnement Bulletin | | | | |
| ofess | Prof de Sport stagiaire à l'externe | 140€ |] | | non reclas | se : seion | echelon | ic ia | | Non synd | licables | | 75€ | |
| profess | Prof de Sport stagiaire à l'externe Agrégé stagiaire sur 1er poste | 150€ | | | d'origine | se : seion | echelon d | ie ia | | Institutio | ns/Associ | ations | 75 € | |
| rie profess | Prof de Sport stagiaire à l'externe Agrégé stagiaire sur 1er poste Congé parental - disponibilité | 150 € 46 € | | catégorie | d'origine | alculer selo | | | | - | ns/Associ | ations | | |
| égorie profess | Prof de Sport stagiaire à l'externe Agrégé stagiaire sur 1er poste | 150 € 46 € 62 € | | catégorie | d'origine artiel : à ca | | | | | Institutio | ns/Associ | ations | 75 € | |
| Catégorie professionnelle | Prof de Sport stagiaire à l'externe Agrégé stagiaire sur 1er poste Congé parental - disponibilité CDD temps plein à l'année | 150 € 46 € | | catégorie Temps pa | d'origine artiel : à ca | | | | | Institutio | ns/Associ | ations | 75 € | |
| Catégorie profess | Prof de Sport stagiaire à l'externe Agrégé stagiaire sur 1er poste Congé parental - disponibilité CDD temps plein à l'année Autres CDD et vacataires | 150 € 46 € 62 € 44 € | | catégorie Temps pa | d'origine artiel : à ca e service | alculer selo | n l'échelor | n et la | on mensu | Institutio Etudiants | ns/Associ | ations | 75 € | |
| Catégorie profess | Prof de Sport stagiaire à l'externe Agrégé stagiaire sur 1er poste Congé parental - disponibilité CDD temps plein à l'année Autres CDD et vacataires | 150 € 46 € 62 € 44 € 142 € | 1,000 € | catégorie Temps pa | d'origine artiel : à ca e service | | n l'échelor | n et la | | Institutio Etudiants | ns/Associ | groupe 6 | 75 € | |
| Catégorie profess | Prof de Sport stagiaire à l'externe Agrégé stagiaire sur 1er poste Congé parental - disponibilité CDD temps plein à l'année Autres CDD et vacataires | 150 € 46 € 62 € 44 € | | Temps pa quotité d | d'origine artiel : à ca e service Montant groupe 1 groupe 2 | alculer selo | n l'échelor | n et la | Fntre 2 0 | Institutio Etudiants | ns/Associa s STAPS | groupe 6 groupe 7 | 75 € 20 € 132 € 149 € | |
| Catégorie profess | Prof de Sport stagiaire à l'externe Agrégé stagiaire sur 1er poste Congé parental - disponibilité CDD temps plein à l'année Autres CDD et vacataires Congé de formation | 150 € 46 € 62 € 44 € 142 € Inférieur à Entre 1 00: | 1.€et 1.30 1.€et 1.55 | Temps pa quotité de | d'origine artiel : à ca e service Montant groupe 1 groupe 2 groupe 3 | alculer selo t du traiter 66 € 83 € 98 € | n l'échelor | n et la | Entre 2.0 Entre 2.3 Entre 2.5 | Institution Etudiants elle (net) 51 € et 2 3 01 € et 2 5 01 € et 2 7 | ns/Associations/As | groupe 6 groupe 7 groupe 8 | 75 € 20 € 132 € 149 € 163 € | |
| Catégorie profess | Prof de Sport stagiaire à l'externe Agrégé stagiaire sur 1er poste Congé parental - disponibilité CDD temps plein à l'année Autres CDD et vacataires Congé de formation | 150 € 46 € 62 € 44 € 142 € Inférieur à Entre 1 00: Entre 1 30: Entre 1 55: | 1 € et 130 1 € et 155 1 € et 180 | Catégorie Temps pa quotité de O.€ O.€ O.€ | d'origine artiel : à ca e service Montant groupe 1 groupe 2 groupe 3 groupe 4 | du traiter 66 € 83 € 98 € 109 € | n l'échelor | n et la | Entre 2.0 Entre 2.3 Entre 2.5 Entre 2.7 | Institutio Etudiants elle (net) 51 € et 2 3 01 € et 2 7 01 € et 2 9 | ns/Associ: STAPS 00 € | groupe 6 groupe 7 groupe 8 groupe 9 | 75 € 20 € 132 € 149 € 163 € 175 € | |
| Catégorie profess | Prof de Sport stagiaire à l'externe Agrégé stagiaire sur 1er poste Congé parental - disponibilité CDD temps plein à l'année Autres CDD et vacataires Congé de formation | 150 € 46 € 62 € 44 € 142 € Inférieur à Entre 1 00: | 1 € et 130 1 € et 155 1 € et 180 1 € et 205 | Catégorie Temps pa quotité de 0.€ 0.€ 0.€ 0.€ | Montant groupe 1 groupe 2 groupe 3 groupe 5 | alculer selo t du traiter 66 € 83 € 98 € 109 € | n l'échelor | n et la e la pensio | Entre 2.0 Entre 2.3 Entre 2.5 Entre 2.7 | Institution Etudiants elle (net) 51 € et 2 3 01 € et 2 5 01 € et 2 7 | ns/Associ: STAPS 00 € | groupe 6 groupe 7 groupe 8 | 75 € 20 € 132 € 149 € 163 € 175 € | |
| | Prof de Sport stagiaire à l'externe Agrégé stagiaire sur 1er poste Congé parental - disponibilité CDD temps plein à l'année Autres CDD et vacataires Congé de formation Retraité et contrat local HDF | 150 € 46 € 62 € 44 € 142 € Inférieur à Entre 1.00: Entre 1.30: Entre 1.80: | 1 € et 1 30 1 € et 1 55 1 € et 1 80 1 € et 2 05 Je cho | Catégorie Temps pa quotité de O.€ O.€ O.€ | Montant groupe 1 groupe 2 groupe 3 groupe 5 | alculer selo t du traiter 66 € 83 € 98 € 109 € | n l'échelor | n et la e la pensio | Entre 2.0 Entre 2.3 Entre 2.5 Entre 2.7 | Institutio Etudiants elle (net) 51 € et 2 3 01 € et 2 7 01 € et 2 9 | ns/Associ: STAPS 00 € | groupe 6 groupe 7 groupe 8 groupe 9 | 75 € 20 € 132 € 149 € 163 € 175 € | |
| | Prof de Sport stagiaire à l'externe Agrégé stagiaire sur 1er poste Congé parental - disponibilité CDD temps plein à l'année Autres CDD et vacataires Congé de formation | 150 € 46 € 62 € 44 € 142 € Inférieur à Entre 1 00: Entre 1 30: Entre 1 80: /w.snepfsu.r | 1 € et 1 30 1 € et 1 55 1 € et 1 80 1 € et 2 05 Je cho net | Temps pa quotité de | Montant groupe 1 groupe 2 groupe 3 groupe 4 groupe 5 | alculer selo t du traiter 66 € 83 € 98 € 109 € | ment ou de | e la pensio | Entre 2 0 Entre 2 3 Entre 2 5 Entre 2 7 Sunérieu | Institutio Etudiants elle (net) 51 € et 2 3 01 € et 2 5 01 € et 2 7 01 € et 2 9 c à 2 900 € | ns/Associa : STAPS | groupe 6 groupe 7 groupe 8 groupe 9 groupe 10 | 75 € 20 € 132 € 149 € 163 € 175 € | |
| 1/ No | Prof de Sport stagiaire à l'externe Agrégé stagiaire sur 1er poste Congé parental - disponibilité CDD temps plein à l'année Autres CDD et vacataires Congé de formation Retraité et contrat local HDF | 150 € 46 € 62 € 44 € 142 € Inférieur à Entre 1.00: Entre 1.30: Entre 1.80: | 1 € et 1 30 1 € et 1 55 1 € et 1 80 1 € et 2 05 Je cho net | Temps pa quotité de | Montant groupe 1 groupe 2 groupe 3 groupe 4 groupe 5 | alculer selo t du traiter 66 € 83 € 98 € 109 € | ment ou de | e la pensio | Entre 2 0 Entre 2 3 Entre 2 5 Entre 2 7 Sunérieu | Institutio Etudiants elle (net) 51 € et 2 3 01 € et 2 7 01 € et 2 9 | ns/Associa : STAPS | groupe 6 groupe 7 groupe 8 groupe 9 groupe 10 | 75 € 20 € 132 € 149 € 163 € 175 € | |
| 1/ No 2/ Pa | Prof de Sport stagiaire à l'externe Agrégé stagiaire sur 1er poste Congé parental - disponibilité CDD temps plein à l'année Autres CDD et vacataires Congé de formation Retraité et contrat local HDF | 150 € 46 € 62 € 44 € 142 € Inférieur à Entre 1.00: Entre 1.80: W.snepfsu.r | 1 € et 1 30 1 € et 1 55 1 € et 1 80 1 € et 2 05 Je cho nombre de | Temps pa quotité de → O.€→ O.€→ O.€→ O.€→ O.€→ O.€→ O.€→ | Montant groupe 1 groupe 2 groupe 3 groupe 4 groupe 5 | du traiter 66 € 83 € 98 € 109 € 118 € | n l'échelor ment ou de | e la pensio | Entre 2 0 Entre 2 3 Entre 2 5 Entre 2 7 Sunérieu chaque ch | Institutio Etudiants elle (net) 51 € et 2 3 01 € et 2 7 01 € et 2 9 c à 2 900 € | ns/Associate d'enca | groupe 6 groupe 7 groupe 8 groupe 9 groupe 10 | 75 € 20 € 132 € 149 € 163 € 175 € | |
| 1/ No 2/ Pa | Prof de Sport stagiaire à l'externe Agrégé stagiaire sur 1er poste Congé parental - disponibilité CDD temps plein à l'année Autres CDD et vacataires Congé de formation Retraité et contrat local HDF Duveauté! En ligne sur le site http://www.r-chèque à l'ordre du SNEP-FSU | 150 € 46 € 62 € 44 € 142 € Inférieur à Entre 1.00: Entre 1.80: W.snepfsu.r Précisez le | 1 € et 1 30 1 € et 1 55 1 € et 1 80 1 € et 2 05 Je cho nombre de | remps pa quotité de | Montant groupe 1 groupe 2 groupe 3 groupe 4 groupe 5 | du traiter 66 € 83 € 98 € 109 € 118 € | ment ou de | e la pensio | Entre 2 0 Entre 2 3 Entre 2 5 Entre 2 7 Sunérieu chaque ch | Institutio Etudiants elle (net) 51 € et 2 3 01 € et 2 7 01 € et 2 9 c à 2 900 € | ns/Associate d'enca | groupe 6 groupe 7 groupe 8 groupe 9 groupe 10 | 75 € 20 € 132 € 149 € 163 € 175 € | |
| 1/ No 2/ Pa 3/ Pa | Prof de Sport stagiaire à l'externe Agrégé stagiaire sur 1er poste Congé parental - disponibilité CDD temps plein à l'année Autres CDD et vacataires Congé de formation Retraité et contrat local HDF puveauté! En ligne sur le site http://www.rchèque à l'ordre du SNEP-FSU r prélèvement(s) en une ou plusieurs fo Nombre de prélèvements En signant ce formulaire de mandat, vous auto | 150 € 46 € 62 € 44 € 142 € Inférieur à Entre 1 00: Entre 1 30: Entre 1 80: www.snepfsu.r Précisez le bis (effectué | 1. € et 1.30: 1. € et 1.55: 1. € et 1.80: 1. € et 2.05: Je cho net nombre de le 5 de cha | remps pa quotité de | Montant groupe 1 groupe 2 groupe 3 groupe 4 groupe 5 payer (max 8) d'octobre | alculer selo t du traiter 66 € 83 € 98 € 109 € 118 € ma cot à juin, mais de prélèv | ment ou de l'échelor ment ou d | e la pension au dos de demplissez | Entre 2 0 Entre 2 5 Entre 2 7 Supérieu chaque cl le manda | Institutio Etudiants elle (net) 51 € et 2 3 01 € et 2 7 01 € et 2 9 r à 2 900 € nèque la dat t ci-dessou | ns/Associate d'enca | groupe 6 groupe 7 groupe 8 groupe 9 groupe 10 | 75 € 20 € 132 € 149 € 163 € 175 € | |
| 1/ No 2/ Pa 3/ Pa | Prof de Sport stagiaire à l'externe Agrégé stagiaire sur 1er poste Congé parental - disponibilité CDD temps plein à l'année Autres CDD et vacataires Congé de formation Retraité et contrat local HDF puveauté! En ligne sur le site http://www.rchèque à l'ordre du SNEP-FSU r prélèvement(s) en une ou plusieurs for Nombre de prélèvements | 150 € 46 € 62 € 44 € 142 € Inférieur à Entre 1 00: Entre 1 30: Entre 1 80: W.snepfsu.r Précisez le bis (effectué | 1. € et 1.30: 1. € et 1.55: 1. € et 1.80: 1. € et 2.05: Je cho net nombre de le 5 de cha | remps pa quotité de | Montant groupe 1 groupe 2 groupe 3 groupe 4 groupe 5 payer (max 8) d'octobre | alculer selo t du traiter 66 € 83 € 98 € 109 € 118 € ma cot à juin, mais de prélèv | ment ou de l'échelor ment ou d | e la pension au dos de demplissez | Entre 2 0 Entre 2 5 Entre 2 7 Supérieu chaque cl le manda | Institutio Etudiants elle (net) 51 € et 2 3 01 € et 2 7 01 € et 2 9 r à 2 900 € nèque la dat t ci-dessou | ns/Associate d'enca | groupe 6 groupe 7 groupe 8 groupe 9 groupe 10 | 75 € 20 € 132 € 149 € 163 € 175 € | |
| 1/ No 2/ Pa 3/ Pa | Prof de Sport stagiaire à l'externe Agrégé stagiaire sur 1er poste Congé parental - disponibilité CDD temps plein à l'année Autres CDD et vacataires Congé de formation Retraité et contrat local HDF Duveauté! En ligne sur le site http://www.rchèque à l'ordre du SNEP-FSU r prélèvement(s) en une ou plusieurs for Nombre de prélèvements En signant ce formulaire de mandat, vous auto conformément aux instructions du SNEP-FSU. Une demande de remboursement doit être pr - dans les 8 semaines suivant la date de débit of | 150 € 46 € 62 € 44 € 142 € Inférieur à Entre 1.00′ Entre 1.30′ Entre 1.80′ W.snepfsu.r Précisez le bis (effectué | 1 € et 1 30/ 1 € et 1 55/ 1 € et 1 80/ 1 € et 2 05/ Je cho net nombre de le 5 de cha 3 SU à envoyer des droit d'être rem | catégorie Temps pa quotité de O.€ O.€ Disis de e chèques aque mois Indiquez s instructions à v aboursé par votre ent autorisé, | Montant groupe 1 groupe 2 groupe 3 groupe 4 groupe 5 payer (max 8) d'octobre | alculer selo t du traiter 66 € 83 € 98 € 109 € 118 € ma cot à juin, mais de prélèv | ment ou de l'échelor ment ou d | e la pension au dos de demplissez | Entre 2 0 Entre 2 5 Entre 2 7 Supérieu chaque cl le manda | Institutio Etudiants elle (net) 51 € et 2 3 01 € et 2 7 01 € et 2 9 r à 2 900 € nèque la dat t ci-dessou | ns/Associate STAPS On & | groupe 6 groupe 7 groupe 8 groupe 9 groupe 10 | 75 € 20 € 132 € 149 € 163 € 175 € 183 € | |
| 1/ No 2/ Pa 3/ Pa | Prof de Sport stagiaire à l'externe Agrégé stagiaire sur 1er poste Congé parental - disponibilité CDD temps plein à l'année Autres CDD et vacataires Congé de formation Retraité et contrat local HDF Duveauté! En ligne sur le site http://www.rchèque à l'ordre du SNEP-FSU r prélèvement(s) en une ou plusieurs for Nombre de prélèvements En signant ce formulaire de mandat, vous auto conformément aux instructions du SNEP-FSU. ANDAT Une demande de remboursement doit être pre | 150 € 46 € 62 € 44 € 142 € Inférieur à Entre 1 00: Entre 1 30: Entre 1 80: W.snepfsu.r Précisez le bis (effectué vous bénéficiez du ésentée : de votre compte po in cas de prélèveme | 1 € et 1 30/ 1 € et 1 55/ 1 € et 1 80/ 1 € et 2 05/ Je cho net nombre de le 5 de cha 3 3 3 3 4 5 5 5 5 5 5 6 6 7 8 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 | catégorie Temps pa quotité de 0.€ 0.€ isis de e chèques aque mois Indiquez s instructions à vaboursé par votre ent autorisé, | Montant groupe 1 groupe 3 groupe 4 groupe 5 payer (max 8) d'octobre le 1er moisonte banque po | alculer selo t du traiter 66 € 83 € 98 € 109 € 118 € ma cot à juin, ma: s de prélèv ur débiter votre les conditions dé | ment ou de l'échelor ment ou d | e la pension au dos de demplissez | Entre 2 0 Entre 2 5 Entre 2 7 Supérieu chaque cl le manda | Institutio Etudiants elle (net) 51 € et 2 3 01 € et 2 7 01 € et 2 9 r à 2 900 € nèque la dat t ci-dessou | ns/Associate STAPS On € ···· CRE | groupe 6 groupe 7 groupe 8 groupe 9 groupe 10 | 75 € 20 € 132 € 149 € 163 € 175 € 183 € | |
| 1/ Ncc 2/ Pa 3/ Pa PRELL M. | Prof de Sport stagiaire à l'externe Agrégé stagiaire sur 1er poste Congé parental - disponibilité CDD temps plein à l'année Autres CDD et vacataires Congé de formation Retraité et contrat local HDF Puveauté ! En ligne sur le site http://ww.r chèque à l'ordre du SNEP-FSU r prélèvement(s) en une ou plusieurs for Nombre de prélèvements En signant ce formulaire de mandat, vous auto conformément aux instructions du SNEP-FSU. ANDAT Une demande de remboursement doit et wander - dans les 8 semaines suivant la date de débit c - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois e | 150 € 46 € 62 € 44 € 142 € Inférieur à Entre 1 00: Entre 1 30: Entre 1 80: W.snepfsu.r Précisez le bis (effectué vous bénéficiez du ésentée : de votre compte po in cas de prélèveme | 1 € et 1 30/ 1 € et 1 55/ 1 € et 1 80/ 1 € et 2 05/ Je cho net nombre de le 5 de cha 3 3 3 3 4 5 5 5 5 5 5 6 6 7 8 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 | catégorie Temps pa quotité de 0.€ 0.€ isis de e chèques aque mois Indiquez s instructions à vaboursé par votre ent autorisé, | Montant groupe 1 groupe 3 groupe 4 groupe 5 payer (max 8) d'octobre le 1er moisonte banque po | alculer selo t du traiter 66 € 83 € 98 € 109 € 118 € ma cot à juin, ma: s de prélèv ur débiter votre les conditions dé | ment ou de l'échelor ment ou d | au dos de templissez | Entre 2 0 Entre 2 3 Entre 2 7 Entre 2 7 Sunérieu chaque ch le manda ébiter votre cor sus avez passée | Institutio Etudiants elle (net) 51 € et 2 3 01 € et 2 7 01 € et 2 9 r à 2 900 € nèque la dat t ci-dessou | ns/Associa is STAPS On € ····+ On € ····+ On € ····+ CRE Vo. | groupe 6 groupe 7 groupe 8 groupe 9 groupe 10 issement) | 75 € 20 € 132 € 149 € 163 € 175 € 183 € | |
| 1/ Ncc 2/ Pa 3/ Pa PRELL M. Sangle Eur | Prof de Sport stagiaire à l'externe Agrégé stagiaire sur 1er poste Congé parental - disponibilité CDD temps plein à l'année Autres CDD et vacataires Congé de formation Retraité et contrat local HDF Puveauté ! En ligne sur le site http://www.rchèque à l'ordre du SNEP-FSU r prélèvement(s) en une ou plusieurs for Nombre de prélèvements En signant ce formulaire de mandat, vous auto conformément aux instructions du SNEP-FSU, Une demande de remboursement doit être pu- dans les 8 semaines suivant la date de débit c - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois e Vos droits concernant le présent mandat sont | 150 € 46 € 62 € 44 € 142 € Inférieur à Entre 1 00: Entre 1 30: Entre 1 80: W.snepfsu.r Précisez le bis (effectué vous bénéficiez du ésentée : de votre compte po in cas de prélèveme | 1 € et 1 30/ 1 € et 1 55/ 1 € et 1 80/ 1 € et 2 05/ Je cho net nombre de le 5 de cha 3 3 3 3 4 5 5 5 5 5 5 6 6 7 8 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 | catégorie Temps pa quotité de 0.€ 0.€ isis de e chèques aque mois Indiquez s instructions à vaboursé par votre ent autorisé, | Montant groupe 1 groupe 3 groupe 4 groupe 5 payer (max 8) d'octobre le 1er moisonte banque po | alculer selo t du traiter 66 € 83 € 98 € 109 € 118 € ma cot à juin, ma: s de prélèv ur débiter votre les conditions dé | ment ou de l'échelor ment ou d | au dos de demplissez otre banque à d invention que vo | Entre 2 0 Entre 2 3 Entre 2 5 Entre 2 7 Sunérieu chaque cl le manda ébiter votre cor ous avez passée | Institutio Etudiants elle (net) 51 € et 2 3 01 € et 2 7 01 € et 2 9 r à 2 900 € nèque la dat ci-dessou | ns/Associal STAPS On € ···· | groupe 6 groupe 7 groupe 8 groupe 9 groupe 10 | 75 € 20 € 132 € 149 € 163 € 175 € 183 € | |
| 1/ Ncc 2/ Pa 3/ Pa PRELL M. Sanga to | Prof de Sport stagiaire à l'externe Agrégé stagiaire sur 1er poste Congé parental - disponibilité CDD temps plein à l'année Autres CDD et vacataires Congé de formation Retraité et contrat local HDF Duveauté! En ligne sur le site http://www.rchèque à l'ordre du SNEP-FSU r prélèvement(s) en une ou plusieurs for Nombre de prélèvements En signant ce formulaire de mandat, vous auto conformément aux instructions du SNEP-FSU. Tune demande de remboursement doit et voi dans less 8 semaines suivant la date de débit c - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois e Vos droits concernant le présent mandat sont | 150 € 46 € 62 € 44 € 142 € Inférieur à Entre 1 00: Entre 1 30: Entre 1 80: W.snepfsu.r Précisez le bis (effectué vous bénéficiez du ésentée : de votre compte po in cas de prélèveme | 1 € et 1 30/ 1 € et 1 55/ 1 € et 1 80/ 1 € et 2 05/ Je cho net nombre de le 5 de cha 3 3 3 3 4 5 5 5 5 5 5 6 6 7 8 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 | catégorie Temps pa quotité de 0.€ 0.€ isis de e chèques aque mois Indiquez s instructions à vaboursé par votre ent autorisé, | Montant groupe 1 groupe 3 groupe 4 groupe 5 payer (max 8) d'octobre le 1er moisonte banque po | alculer selo t du traiter 66 € 83 € 98 € 109 € 118 € ma cot à juin, ma: s de prélèv ur débiter votre les conditions dé | ment ou de l'échelor ment ou d | au dos de demplissez otre banque à d invention que vo Pour le co SNEP-FSU 76, rue de | Entre 2 0 Entre 2 3 Entre 2 5 Entre 2 7 Sunérieu chaque cl le manda ébiter votre cor ous avez passée ompte du J es Rondea | Institutio Etudiants elle (net) 51 € et 2 3 01 € et 2 7 01 € et 2 9 r à 2 900 € nèque la dat ci-dessou | ns/Associal STAPS On € ····+ | groupe 6 groupe 7 groupe 8 groupe 9 groupe 10 issement) | 75 € 20 € 132 € 149 € 163 € 175 € 183 € | |
| 1/ Noc 2/ Pa 3/ Pa PRELL M. Sampa co Nom Prénca Adress | Prof de Sport stagiaire à l'externe Agrégé stagiaire sur 1er poste Congé parental - disponibilité CDD temps plein à l'année Autres CDD et vacataires Congé de formation Retraité et contrat local HDF Duveauté ! En ligne sur le site http://www.rchèque à l'ordre du SNEP-FSU r prélèvement(s) en une ou plusieurs for Nombre de prélèvements En signant ce formulaire de mandat, vous auto conformément aux instructions du SNEP-FSU. Une demande de remboursement doit être pr - dans les 8 semaines suivant la date de débit o - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois e Vos droits concernant le présent mandat sont | 150 € 46 € 62 € 44 € 142 € Inférieur à Entre 1 00: Entre 1 30: Entre 1 80: W.snepfsu.r Précisez le bis (effectué vous bénéficiez du ésentée : de votre compte po in cas de prélèveme | 1 € et 1 30/ 1 € et 1 55/ 1 € et 1 80/ 1 € et 2 05/ Je cho net nombre de le 5 de cha 3 3 3 3 4 5 5 5 5 5 5 6 6 7 8 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 | catégorie Temps pa quotité de 0.€ 0.€ isis de e chèques aque mois Indiquez s instructions à vaboursé par votre ent autorisé, | Montant groupe 1 groupe 3 groupe 4 groupe 5 payer (max 8) d'octobre le 1er moisonte banque po | alculer selo t du traiter 66 € 83 € 98 € 109 € 118 € ma cot à juin, ma: s de prélèv ur débiter votre les conditions dé | ment ou de l'échelor ment ou d | au dos de demplissez Pour le co | Entre 2 0 Entre 2 3 Entre 2 5 Entre 2 7 Sunérieu chaque cl le manda: ébiter votre cor ous avez passée ompte du J es Rondea RIS | Institutio Etudiants elle (net) 51 € et 2 3 01 € et 2 7 01 € et 2 9 02 à 2 900 € nèque la dat t ci-dessou | ns/Associal STAPS On € ····+ CRE Vou crée 669 | groupe 6 groupe 7 groupe 8 groupe 9 groupe 10 issement) EDIT D'IMP us bénéficie dit d'impôt % du mont: otre cotisa' | 75 € 20 € 132 € 149 € 163 € 175 € 183 € | |
| 1/ Noc 2/ Pa 3/ Pa PRELL M. Sampa co Nom Prénca Adress Comp | Prof de Sport stagiaire à l'externe Agrégé stagiaire sur 1er poste Congé parental - disponibilité CDD temps plein à l'année Autres CDD et vacataires Congé de formation Retraité et contrat local HDF Duveauté ! En ligne sur le site http://www.rchèque à l'ordre du SNEP-FSU r prélèvement(s) en une ou plusieurs for Nombre de prélèvements En signant ce formulaire de mandat, vous auto conformément aux instructions du SNEP-FSU. Une demande de remboursement doit être pr - dans les 8 semaines suivant la date de débit o - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois e Vos droits concernant le présent mandat sont official de la concernant le présent mandat sont | 150 € 46 € 62 € 44 € 142 € Inférieur à Entre 1 00: Entre 1 30: Entre 1 80: W.snepfsu.r Précisez le bis (effectué vous bénéficiez du ésentée : de votre compte po in cas de prélèveme | 1 € et 1 30/ 1 € et 1 55/ 1 € et 1 80/ 1 € et 2 05/ Je cho net nombre de le 5 de cha 3 3 3 3 4 5 5 5 5 5 5 6 6 7 8 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 | catégorie Temps pa quotité de 0.€ 0.€ isis de e chèques aque mois Indiquez s instructions à vaboursé par votre ent autorisé, | Montant groupe 1 groupe 3 groupe 4 groupe 5 payer (max 8) d'octobre le 1er moisonte banque po | alculer selo t du traiter 66 € 83 € 98 € 109 € 118 € ma cot à juin, ma: s de prélèv ur débiter votre les conditions dé | ment ou de l'échelor ment ou d | au dos de de demplissez otre banque à d invention que vo 75020 PA Ref : cotis | Entre 2 0 Entre 2 3 Entre 2 5 Entre 2 7 Sunérieu chaque cl le manda ébiter votre cor ous avez passée ompte du J es Rondea | Institutio Etudiants elle (net) 51 € et 2 3 01 € et 2 7 01 € et 2 9 02 à 2 900 € nèque la dat t ci-dessou | ns/Associate STAPS On € ···· On € ··· On € ···· On € ··· On € ·· On € ··· | groupe 6 groupe 7 groupe 8 groupe 9 groupe 10 issement) | 75 € 20 € 132 € 149 € 163 € 175 € 183 € | |
| 1/ Noc 2/ Pa 3/ Pa PRELL M. Sampa co Nom Prénca Adress | Prof de Sport stagiaire à l'externe Agrégé stagiaire sur 1er poste Congé parental - disponibilité CDD temps plein à l'année Autres CDD et vacataires Congé de formation Retraité et contrat local HDF Duveauté ! En ligne sur le site http://www.rchèque à l'ordre du SNEP-FSU r prélèvement(s) en une ou plusieurs for Nombre de prélèvements En signant ce formulaire de mandat, vous auto conformément aux instructions du SNEP-FSU. Une demande de remboursement doit être pr - dans les 8 semaines suivant la date de débit o - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois e Vos droits concernant le présent mandat sont official de la concernant le présent mandat sont | 150 € 46 € 62 € 44 € 142 € Inférieur à Entre 1 00: Entre 1 30: Entre 1 80: W.snepfsu.r Précisez le bis (effectué vous bénéficiez du ésentée : de votre compte po in cas de prélèveme | 1 € et 1 30/ 1 € et 1 55/ 1 € et 1 80/ 1 € et 2 05/ Je cho net nombre de le 5 de cha 3 3 3 3 4 5 5 5 5 5 5 6 6 7 8 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 | catégorie Temps pa quotité de 0.€ 0.€ isis de e chèques aque mois Indiquez s instructions à vaboursé par votre ent autorisé, | Montant groupe 1 groupe 3 groupe 4 groupe 5 payer (max 8) d'octobre le 1er moisonte banque po | alculer selo t du traiter 66 € 83 € 98 € 109 € 118 € ma cot à juin, ma: s de prélèv ur débiter votre les conditions dé | ment ou de l'échelor ment ou d | au dos de demplissez Pour le co | Entre 2 0 Entre 2 3 Entre 2 5 Entre 2 7 Sunérieu chaque cl le manda: ébiter votre cor ous avez passée ompte du J es Rondea RIS | Institutio Etudiants elle (net) 51 € et 2 3 01 € et 2 7 01 € et 2 9 02 à 2 900 € nèque la dat t ci-dessou | ns/Associate STAPS On € ···· On € ··· On € ···· On € ··· On € ·· On € ··· | groupe 6 groupe 7 groupe 8 groupe 9 groupe 10 issement) EDIT D'IMP us bénéficie dit d'impôt % du mont: otre cotisa' | 75 € 20 € 132 € 149 € 163 € 175 € 183 € | |
| 1/ Noc 2/ Pa 3/ Pa 3/ Pa Nom Prénco Comp CP - V | Prof de Sport stagiaire à l'externe Agrégé stagiaire sur 1er poste Congé parental - disponibilité CDD temps plein à l'année Autres CDD et vacataires Congé de formation Retraité et contrat local HDF Duveauté ! En ligne sur le site http://www.rchèque à l'ordre du SNEP-FSU r prélèvement(s) en une ou plusieurs for Nombre de prélèvements En signant ce formulaire de mandat, vous auto conformément aux instructions du SNEP-FSU. Une demande de remboursement doit être pr - dans les 8 semaines suivant la date de débit o - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois e Vos droits concernant le présent mandat sont official de la concernant le présent mandat sont | 150 € 46 € 62 € 44 € 142 € Inférieur à Entre 1 00: Entre 1 30: Entre 1 80: W.snepfsu.r Précisez le bis (effectué vous bénéficiez du ésentée : de votre compte po in cas de prélèveme | 1 € et 1 30/ 1 € et 1 55/ 1 € et 1 80/ 1 € et 2 05/ Je cho net nombre de le 5 de cha 3 3 3 3 4 5 5 5 5 5 5 6 6 7 8 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 | catégorie Temps pa quotité de 0.€ 0.€ isis de e chèques aque mois Indiquez s instructions à vaboursé par votre ent autorisé, | Montant groupe 1 groupe 3 groupe 4 groupe 5 payer (max 8) d'octobre le 1er moisonte banque po | alculer selo t du traiter 66 € 83 € 98 € 109 € 118 € ma cot à juin, ma: s de prélèv ur débiter votre les conditions dé | ment ou de l'échelor ment ou d | au dos de de demplissez otre banque à d'invention que vo 75020 PA Ref : cotis A : | Entre 2 0 Entre 2 3 Entre 2 5 Entre 2 7 Sunérieu chaque cl le manda: ébiter votre cor ous avez passée ompte du J es Rondea RIS | Institutio Etudiants elle (net) 51 € et 2 3 01 € et 2 7 01 € et 2 9 02 à 2 900 € nèque la dat t ci-dessou | ns/Associate STAPS On € ···· On € ··· On € ···· On € ··· On € ·· On € ··· | groupe 6 groupe 7 groupe 8 groupe 9 groupe 10 issement) EDIT D'IMP us bénéficie dit d'impôt du mont- otre cotisa' Par exemple, isation de 21 us coûte réele | 75 € 20 € 132 € 149 € 163 € 175 € 183 € | |
| 1/ Noc 2/ Pa 3/ Pa 3/ Pa Nom Prénca Adres Comp CP - V | Prof de Sport stagiaire à l'externe Agrégé stagiaire sur 1er poste Congé parental - disponibilité CDD temps plein à l'année Autres CDD et vacataires Congé de formation Retraité et contrat local HDF Duveauté! En ligne sur le site http://www.rchèque à l'ordre du SNEP-FSU r prélèvement(s) en une ou plusieurs for Nombre de prélèvements En signant ce formulaire de mandat, vous auto conformément aux instructions du SNEP-FSU. Une demande de remboursement doit être prodais les 8 semaines sulvant la date de débit consormément aux instructions du SNEP-FSU. Une demande de remboursement doit être prodais les 8 semaines sulvant la date de débit conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vos droits concernant le présent mandat sont vos droits concernant le présent mandat sont vos droits concernant le présent mandat sont visue de la droit de la | 150 € 46 € 62 € 44 € 142 € Inférieur à Entre 1 00: Entre 1 30: Entre 1 80: W.snepfsu.r Précisez le bis (effectué vous bénéficiez du ésentée : de votre compte po in cas de prélèveme | 1 € et 1 30/ 1 € et 1 55/ 1 € et 1 80/ 1 € et 2 05/ Je cho net nombre de le 5 de cha 3 3 3 3 4 5 5 5 5 5 5 6 6 7 8 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 | catégorie Temps pa quotité de 0.€ 0.€ isis de e chèques aque mois Indiquez s instructions à vaboursé par votre ent autorisé, | Montant groupe 1 groupe 3 groupe 4 groupe 5 payer (max 8) d'octobre le 1er moisonte banque po | alculer selo t du traiter 66 € 83 € 98 € 109 € 118 € ma cot à juin, ma: s de prélèv ur débiter votre les conditions dé | ment ou de l'échelor ment ou d | au dos de de demplissez otre banque à d'invention que vo 75020 PA Ref : cotis A : | Entre 2 0 Entre 2 3 Entre 2 5 Entre 2 7 Sunérieu chaque cl le manda ébiter votre con sus avez passée ompte du J es Rondea uRIS sation SNE | Institutio Etudiants elle (net) 51 € et 2 3 01 € et 2 7 01 € et 2 9 02 à 2 900 € nèque la dat t ci-dessou | ns/Associate STAPS On € ···· On € ··· On € ···· On € ··· On € ·· On € ··· | groupe 6 groupe 7 groupe 8 groupe 9 groupe 10 issement) EDIT D'IMP us bénéficie dit d'impôt du mont- otre cotisa' Par exemple, isation de 21 us coûte réele | 75 € 20 € 132 € 149 € 163 € 175 € 183 € | |